



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
l'administration et de
la fonction publique**

Groupe de travail

- autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à certains évènements familiaux
- aménagement horaire pour allaitement de l'enfant

Jeudi 25 juin 2020

ORDRE DU JOUR

1.

**LES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE LIEES A LA
PARENTALITE ET A CERTAINS EVENEMENTS FAMILIAUX**

2.

L'AMENAGEMENT HORAIRE POUR ALLAITEMENT DE L'ENFANT

ORDRE DU JOUR

1.

**LES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE LIEES A LA
PARENTALITE ET A CERTAINS EVENEMENTS FAMILIAUX**

2.

L'AMENAGEMENT HORAIRE POUR ALLAITEMENT DE L'ENFANT

Article 21 de la loi du 13 juillet 1983 modifié par l'article 45 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

➤ Texte

« Les fonctionnaires en activité bénéficient d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains évènements familiaux. Ces autorisations spéciales d'absence n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels.

Un décret en Conseil d'Etat détermine la liste de ces autorisations spéciales d'absence et leurs conditions d'octroi et précise celles qui sont accordées de droit. »

➤ Travail du législateur (amendement [806](#) à l'Assemblée nationale)

constat

Grande hétérogénéité des droits ouverts

objectif

Harmoniser les ASA au regard du respect du temps de travail

Méthodologie de travail sur le PJD

➤ Définition du périmètre des agents concernés

- Fonctionnaires, titulaires comme stagiaires
- Agents contractuels de droit public
- Magistrats des ordres judiciaire et administratif (par renvoi)
- Personnels médicaux et pharmaceutiques
- Ouvriers de l'Etat

Méthodologie de travail sur le PJD

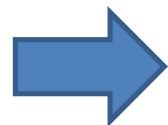
➤ Délimitation du périmètres des ASA concernées

Inclus dans le périmètre du PJD	ASA dont le fait générateur est en lien avec la parentalité ou un évènement familial
Exclus du périmètre	<p>ASA dont le fait générateur est d'une autre nature</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">• activités culturelles et sportives organisées par l'employeur public (ex: arbre de Noël)• mobilité et changement de résidence (ex: ASA déménagement)• ASA exceptionnelles (ex: ASA créée dans le cadre de la gestion de l'état d'urgence sanitaire de la covid-19)• activités associatives (ex: ASA pour les agents représentants des parents d'élèves)

Méthodologie de travail sur le PJD

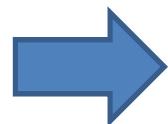
➤ Travail de recensement des ASA

- ❑ circulaires et instructions ayant une portée générale (circulaire du 9 août 1995, instruction du 23 mars 1950, circulaire du 24 mars 2017)
- ❑ pratiques développées par les employeurs publics des trois versants de la fonction publique
- ❑ comparaison avec les droits des salariés du secteur privé (code du travail et certains accords collectifs)



Constat d'une très forte hétérogénéité entre

- le secteur privé et le secteur public
- les versants de la fonction publique
- les employeurs relevant du même versant de la fonction publique parfois même au sein du même employeur



Nécessité d'harmoniser les droits

Le fonctionnement des ASA liées à la parentalité et à certains évènements familiaux



Liste exhaustive de 14 ASA



11 ASA de droit
3 ASA soumises aux nécessités du service



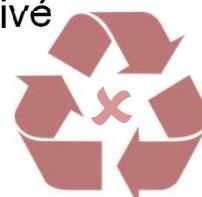
Jusqu'à 2 jours supplémentaires lorsque cela est justifié par le temps de trajet
4 ASA concernées



12 ASA pouvant être fractionnées en journée ou demi-journée
1 ASA pouvant être fractionnée selon les mêmes conditions que le secteur privé



7 ASA devant être prises le jour de l'évènement
6 ASA devant être prises dans le mois suivant l'évènement
1 ASA devant être prise dans l'année suivant l'évènement



Les ASA non prises ne peuvent donner lieu ni à une récupération, ni à une indemnisation, ni alimenter le compte épargne temps

Effets des ASA sur la situation des agents

- **Prise en compte des périodes d'ASA comme du service effectif pour :**
 - la détermination des droits à rémunération
 - la détermination des droits à congé annuel
 - la détermination des droits à avancement
 - la constitution et la liquidation des droits à pension
- **Les jours d'ASA ne sont pas décomptés des jours de congés annuels. En revanche, ils ne génèrent pas de droit à RTT**

Liste des ASA

- **Description de l'évènement = le fait générateur de l'absence**
- **Fixation du nombre de jours d'absence accordé**

ASA	Nb de jours constatés dans la FP	Proposition du PJD	Evolution	Pour mémoire, état dans le secteur privé
Examen médicaux obligatoires pour la femme enceinte	Chaque examen	Chaque examen	→	Chaque examen (CT)
Examens médicaux obligatoire pour le conjoint, PACSé ou concubin de la femme enceinte	Aucun droit	3 examens au +	→	3 examens au+ (CT)
Actes médicaux nécessaires à un protocole PMA pour la femme	Chaque acte médical	Chaque acte médical	→	Chaque acte (CT)
Actes médicaux nécessaire à un protocole PMA pour le conjoint, PACSé ou concubin de la femme	3 actes au plus	3 actes au +	→	3 actes au+ (CT)

ASA	Nb de jours constatés dans la FP	Proposition du PJD	Evolution	Pour mémoire, état dans le secteur privé
Entretien prénatal et séances de préparation à la naissance et à la parentalité lorsqu'ils ne peuvent pas avoir lieu en dehors des heures de travail	Pour les seules séances de préparation à l'accouchement	L'entretien et chaque séances		Absence de droit dans le CT, sous réserve des accords collectifs
Facilité horaire à compter du 3ème mois de grossesse lorsque l'état de santé le justifie	1h par jour	1h par jour		Absence de droit (CT) CC Banque = 1h/j CC Bâtiment = 30min/j
Garde d'enfant	de 6 à 12 j	3 j/an/enfant 5 j/an/enfant si enfant de -1an ou parents de 3 enfant		3 j/an/enfant 5 j/an/enfant si enfant de -1an ou parents de 3 enfant (CT)

ASA	Nb de jours constatés dans la FP	Proposition du PJD	Evolution	Pour mémoire, état dans le secteur privé
Annonce du handicap chez l'enfant	Aucun droit	2 j	➡	2 j (CT)
Mariage ou PACS de l'agent	5 j	5 j	➡	4 j (CT) CC Banque = 5 j CC Aide à domicile = 5 j CC Bâtiment = 4 j
Mariage de l'enfant de l'agent	1 j	1 j	➡	1 j (CT) CC Banque = 2 j CC Aide à domicile = 2 j CC Bâtiment = 1 j
Décès du conjoint, PACSé, concubin de l'agent	3 j	3 j	➡	3 j (CT) CC Banque = 5 j CC Aide à domicile = 5 j CC Bâtiment = 3 j

ASA	Nb de jours constatés dans la FP	Proposition du PJD	Evolution	Pour mémoire, état dans le secteur privé
Décès des parents, beaux-parents ayant eu la charge de l'agent	3 j	3 j	➡	3 j (CT et accords collectifs)
Décès des frères et sœurs	3 j	3 j	➡	Absence de droit (CT) CC Banque = 3 j CC Aide à domicile = 1 j CC Bâtiment = 3 j
Décès des autres ascendants et descendants	1 j	1 j	➡	Absence de droit (CT) CC Banque = 2 j CC Aide à domicile = 1 j CC Bâtiment = 1 j
Décès de la personne dont l'agent public a eu la charge effective et permanente	3 j	5 j	➡	Absence de droit (CT) CC Banque = 3 j CC Aide à domicile = 1 j CC Bâtiment = 3 j
Décès de l'enfant ou de la personne que l'agent a la charge effective et permanente	3 j	5 j ouvrables 7 j ouvrés si enfant de -25 ans et 8 j complémentaires	➡	5j (CT et accords collectifs)

Focus sur les ASA pour décès de l'enfant

- **Apport de la loi du visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant**
 - Décès d'un enfant
 - ⇒ ASA de 5 jrs ouvrables
 - Décès d'un enfant ou d'une personne à charge de l'agent de moins de 25 ans
 - ⇒ ASA portées à 7 jrs ouvrés + ASA complémentaire de 8 jrs
 - ASA ouverte aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public
- **Financement mixte**
 - Les ASA de 5/7 jrs sont à la charge de l'employeur public
 - Les 8 jrs d'ASA complémentaires sont financés par la solidarité nationale et complétés par l'employeur = transparente pour l'agent par le maintien de la rémunération intégrale

ORDRE DU JOUR

1.

LES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE LIEES A LA
PARENTALITE ET A CERTAINS EVENEMENTS FAMILIAUX

2.

L'AMENAGEMENT HORAIRE POUR ALLAITEMENT DE L'ENFANT

Article 46 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

➤ Texte

« Pendant une année à compter du jour de la naissance, un fonctionnaire allaitant son enfant peut bénéficier d'un aménagement horaire d'une heure maximum par jour, sous réserve des nécessités du service, et selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat. »

➤ Travail du législateur (amendement [COM-122 rect.](#) au Sénat puis travaux en CMP)

constat

Absence de droit dans la fonction publique

objectif

Aligner le droit des agents publics sur ceux des salariés du secteur privé

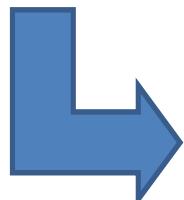
Apports du PJD

➤ Définition du périmètre des agents concernés

- Fonctionnaires, titulaires comme stagiaires
- Agents contractuels de droit public
- Magistrats des ordres judiciaire et administratif (par renvoi)
- Personnels médicaux et pharmaceutiques
- Ouvriers de l'Etat

➤ Utilisation par accord entre l'agent et son employeur

➤ Aménagement horaire ≠ Réduction du temps de travail



récupération par l'agent public des heures de service non faites selon les modalités à définir avec l'employeur

Pour mémoire, dans le secteur privé cet aménagement horaire n'est pas rémunéré